

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

République Française

Département du Var

Arrondissement de Toulon

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

**Séance du vendredi 14 novembre 2025**

Nombre de membres en exercice : 15  
Présents : 14  
Absent(s) : 1  
Pouvoir(s) : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze du mois de novembre à quinze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Pierrefeu-du-Var a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Patrick MARTINELLI, Maire.

**Présents** : M. Patrick MARTINELLI, Maire-Président, Mme Josette BLANC, Maire-Adjoint au CCAS, Vice-Présidente, Mme Sylvie MATTEI, Maire-Adjoint, Mme Claude CALVIN, M. Gérard GHARBI, Mme Gilberte CHORDA, Mme Françoise DEGOUHEY, Mme Dominique RAVIGNEAUX, Conseillère Municipaux, Mme Chantal AMIC, M. François DEBATS, M. Jean JOURDA, Mme Monique JOURDA, Mme Josette IGLESIAS, Mme Danielle LAVAL membres délégués.

**Pouvoirs** :

**Absents excusés** : Mme Nadine FANTINO.

**Secrétaire de séance** : Mme Josette BLANC

**Date de la convocation** : le 27 octobre 2025.

**2025-009 : Décision modificative n°1 du budget**

Le Budget primitif du CCAS a été voté le 01 avril 2025 avec la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2024.

Les prévisions budgétaires inscrites au budget principal de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice afin de tenir compte des réalisations effectives.

Dans ce cadre, la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2025, propose les ajustements aux inscriptions budgétaires

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération 2025-004 en date du 1 avril 2025 relative à l'adoption du budget primitif 2025 du budget CCAS,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à un réajustement des crédits en dépenses et en recettes, compte tenu de l'état d'avancement des opérations budgétaires de la Collectivité.

Il convient d'effectuer les modifications suivantes :

**Sur la section de fonctionnement :**

- Sur les comptes de dépenses

Dépenses				Recettes			
CHAP.	NATURE	LIBELLE	MONTANT	CHAP.	NATURE	LIBELLE	MONTANT
011	60623	Alimentation	+2 200,00 €	74	74741	Communes	+20 000,00 €
011	60662	VACCINS ET SERUMS	+100,00 €				
011	60668	AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	+500,00 €				
011	61551	MATÉRIEL ROULANT	+2 000,00 €				
011	6156	Maintenance	+1 000,00 €				
011	62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS...	+2 000,00 €				
011	6228	Divers	+500,00 €				
012	6218	Autre personnel extérieur	+3 000,00 €				
65	65134	Aides	+3 000,00 €				
65	65748	SUBVENTIONS DE FONCT. ASSOCIATIONS, AUT.	+4 700,00 €				
65	65811	DROITS D'UTILISATION - INFORMATIQUE EN NUAGE	+1 000,00 €				
<b>TOTAL</b>				<b>TOTAL</b>			
+20 000,00 €				+20 000,00 €			

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président,

Il est demandé à l'assemblée délibérante :

**D'APPROUVER** les modifications susvisées sur les sections d'investissement et de fonctionnement.

**DE PROCEDER** au réajustement des crédits en dépenses compte tenu de l'état d'avancement des opérations budgétaires de la collectivité.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE : 14 VOIX POUR**

**DECIDE**

- ↳ **DIT** que la décision modificative d'ajustement n°1 pour l'exercice 2025 du budget du CCAS est nécessaire,
- ↳ **D'INDIQUER** que la présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var et publiée au Recueil des Actes Administratifs du Centre Communal d'Action Sociale,
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents afférents à cette délibération et à son exécution.

Fait à Pierrefeu-du-Var, les Jour, Mois  
et An susdits, Pour extrait conforme,  
Le PRESIDENT



*Certifié exécutoire par délégation du Président  
Le Directeur Général des Services  
Compte tenu de la Réception  
En Préfecture le .....  
Et affiché le .....*